



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 02 mai 2019

n° 100-19 C

Objet : RD - Réalisation de provisions pour dépréciation d'éléments d'actif et de reprises sur provisions sur les budgets eau potable et assainissement

- date de convocation le 26 avril 2019
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi deux mai à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Bassens, Ferme de Bressieux, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 61

Aillon-le-Jeune Emmanuelle Andrevon

Aillon-le-Vieux

Arith

Pierre Gerard

Barberaz

David Dubonnet

Barby

Catherine Chappuis

Bassens

Anne Manipoud - Alain Thieffenat

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori - Alexandra Turnar
Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Marie Perrier

Ecole

Annick Bonniez

Jacob-Bellecombette

Brigitte Bochaton - Bruno Stellan

Jarsy

Pierre Duperier

La Compôte

Jean-Pierre Fressoz

La Motte-en-Bauges

Damien Regairaz

La Motte-Servolex

Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Pascal Mithieux - Anne Routin

La Ravoire

Frédéric Bret - Marc Chauvin - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter

La Thuile

Dominique Pommat

Le Châtelard

Le Noyer

Philippe Gamen

Les Déserts

Michel André

Lescheraines

Montagnole

Jean-Maurice Venturini

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Michel Dyen

Saint-Baldoph

Christophe Richel

Saint-Cassin

Philippe Dubonnet

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Bernard Januel

Saint-Jeoire-Prieuré

Jean-Marc Léoutre

Saint-Sulpice

Louis Caille

Sonnaz

Daniel Rochaix

Thoiry

Jérôme Esquevin

Vérel-Pragondran

Jean-Pierre Coendoz

Vimines

Lionel Mithieux

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 11

de Céline Barniaudy à Michel Dyen - de Jean-Luc Berthalay à Damien Regairaz - de Aloïs Chassot à Xavier Dullin - de Nathalie Colin-Cocchi à Isabelle Rousseau - de Julien Donzel à Frédéric Bret - de Henri Dupassieux à Françoise Marchand - de Christian Gogny à Jean-Marc Léoutre - de Pierre Hemar à Marc Chauvin - de Sylvie Koska à Driss Bourida - de Bernadette Laclais à Claudette Levrot-Virot - de Jean-Pierre Ruffier à Jean-Benoît Cerino

• conseillers excusés : 10

François Blanc - Stéphane Bochet - Suzanne Boucher - Albert Darvey - Marie-José Dussauge - Maryse Fabre - Yvette Fetaz - Daniel Grosjean - Luc Meunier - Sylvie Vuillermet

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 02 mai 2019

délibération n° 100-19 C

objet **RD - Réalisation de provisions pour dépréciation d'éléments d'actif et de reprises sur provisions sur les budgets eau potable et assainissement**

Jean-Marc Léoutre, vice-président chargé des finances, des transferts de charges, de l'organisation des services et du droit des sols, rappelle que Grand Chambéry délibère chaque année en vue de la réalisation de provisions sur les budgets eau potable et assainissement. Cette délibération n'a pas pu être débattue lors du Conseil du 20 décembre 2018 au titre de l'année 2018. Il convient de régulariser cette situation lors du Conseil communautaire du vote des affectations de résultats 2018 et du budget supplémentaire.

Compte tenu du travail entrepris par les services de Grand Chambéry et de la Trésorerie municipale, des recouvrements et des admissions en non-valeur ont été opérés de la manière suivante en 2018 :

- sur le budget eau potable, il a été admis en non-valeur en 2018 : 155 314,41 €,
- sur le budget assainissement, il a été admis en non-valeur en 2018 : 156 517,03 €.

Le risque d'admission en non-valeur ayant été provisionné en 2017, il convient de réaliser :

- une reprise sur provision de 155 314,41 € pour le budget eau potable,
- une reprise sur provision de 156 517,03 € pour le budget assainissement.

Il convient de couvrir le risque de l'insolvabilité des abonnés concernés en portant la provision cumulée du budget eau potable à 1 835 734,80 € par la création d'une provision en 2019 au titre de l'année 2018 de 500 000 €, et de porter la provision cumulée du budget assainissement à 1 842 738,18 € par la création d'une provision en 2019 au titre de l'année 2018 de 500 000 €.

En conséquence, la constitution de ces provisions permet la couverture du risque à plus de 80 %.

Montants des provisions constituées et reprises annuellement

Exercices	REGIE DE L'EAU POTABLE			REGIE DE L'ASSAINISSEMENT		
	Provisions constituées	Provisions reprises	Solde	Provisions constituées	Provisions reprises	Solde
Antérieur à 2011	0,00	0,00	414 959,21	0,00	0,00	354 959,21
2012		200 200,00	214 759,21	0,00	170 500,00	184 459,21
2013	45 000,00	126 000,00	133 759,21	45 000,00	94 000,00	135 459,21
2014		110 710,00	23 049,21	0,00	122 204,00	13 255,21
2015	0,00		23 049,21	0,00	0,00	13 255,21
2016	1 258 000,00		1 281 049,21	1 300 000,00	0,00	1 313 255,21
2017	400 000,00	190 000,00	1 491 049,21	330 000,00	144 000,00	1 499 255,21
2018	0,00	0,00	1 491 049,21	0,00	0,00	1 499 255,21
05/2019	500 000,00	155 314,41	1 835 734,80	500 000,00	156 517,03	1 842 738,18

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu l'avis de la commission des finances du 16 avril 2019,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : réalise les reprises des provisions pour dépréciation à hauteur de 155 314,41 € sur le budget eau potable et 156 517,03 € sur le budget assainissement,

Article 2 : réalise les provisions pour dépréciation d'éléments d'actif à hauteur de 500 000 € sur le budget eau potable et 500 000 € sur le budget assainissement.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 100-19 C

Objet de l'acte : RD - Réalisation de provisions pour dépréciation d'éléments d'actif et de reprises sur provisions sur les budgets eau potable et assainissement

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 10 - Divers 3 - Autres

Date de l'acte : 02 mai 2019

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20190502-lmc1H21664H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H21664H1

Date de transmission en Préfecture : 13 mai 2019

Date de réception en Préfecture : 13 mai 2019